FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

PLAN ANTI-SOCIAL

Le quotidien de la Répartition Pharmaceutique !!!

Branche Répartition Pharmaceutique (1621)

Ils sont 3 ou 4 Acteurs à se partager le magot, à avancer leurs pièces comme dans un jeu se souciant peut du devenir de leurs pions.

L'importance n'est pas le nom qu'ils peuvent donner à leur forfaiture, « fusion, absorbation, plan de restructuration, fermeture, PSE »... la finalité est la même... ce sont toujours les travailleurs qui en subissent les conséquences.

Qu'il ou elle soit exploité(e) **d'OCP/Phoenix, d'ALLIANCE ou de la CERP**, les mots « reclassement, mobilité, réorganisation, modification du contrat ou licenciement « sont le quotidien de ces exploité(e)s du capital.

Tout ces remaniements ont un seul but, plus de profit pour les actionnaires !!!

Depuis 5 ans, des dizaines de sites ont été fermés ou bien regroupés partout en France.

Chez AHR Cencora, en 2023, c'est 72 postes de supprimés et 26 propositions de modification de contrat de travail concernés par les fermetures des sites **d'Angoulême, Auray, Auxerre, Niort et Pau** et transfert d'activités vers les sites de Nantes, Bordeaux, Angers, Rennes, Brest, Bourges, Longjumeau, Dijon, Châlons en Champagne, Bayonne, Agen et Toulouse.

Rebelotte fin 2025, 62 postes supprimés et 30 propositions de modifications de contrat avec les fermetures de **Bourges, Brives, Charleville, Nantes et Orleans**.

Toutes ces propositions de modification sont, exclusivement, liées à la mobilité géographique. Pour les travailleuses et travailleurs qui ne voudraient pas être arraché(e)s à la vie qu'ils ont construite, ce sera le coup de massue : le licenciement, bien sûr accompagné de ces fameux plans antisociaux qui donnent bonne conscience à ces suppôts du capital, mais qui voient in fine disparaître les emplois.

Pour les salariés d'OCP/Phoenix, même épilogue : en 2021, Aurillac, Roanne, Orange, Plessis-Robinson, Poitiers, Durtal et Rennes : tous ces sites ont été associés à d'autres, puis fermés en 2024.

Pour 2026, même punition annoncée, avec de nouveau regroupement, se souciant plus des gains que des problématiques liées à la mobilité des travailleurs et de leur famille et, encore moins, de la destruction de l'emploi.

La CERP, quand à elle, n'est pas épargnée. Après la fusion de la **CERP Rhin-Rhône Méditerranée et la CERP Rouen** en 2024, où déjà se pose les problématiques de statut et de coefficient des deux anciennes antithées.

Lors du CSE central extraordinaire du 23 avril 2026, l'employeur a annoncé son projet de transférer l'activité de CERP Genas vers CERP Irigny et, donc, de procéder à un remaniement de l'organisation. Là encore, des bouleversements vont impacter l'emploi et les travailleurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires. Cette fois-ci, avec la complicité des autres syndicats de salariés et de leurs fidèles politiques d'accompagnement, qui n'ont pas jugé bon de nommer un expert.

Pire, ces mêmes « partenaires sociaux » ces syndicats fer de lance du paritarisme, ont refusé de reporter les élections professionnelles du site d'Irigny, privant les salariés, transférés, d'expression démocratique. Auraient-ils des craintes pour leur siège ?

Pour rappel, seul la validation de la DREETS est nécessaire pour que le PSE soit validé et que l'employeur puisse l'appliquer de façon unilatérale. Les employeurs veulent à tout prix la signature des syndicats de salariés pour soulager leur conscience, mais c'est surtout pour discréditer les syndicats en les associant à leurs malversations pour ne pas dire crimes.

Comme le disait KESSLER, membre du MEDEF ➡ ***« LE PARITARISME C'EST NOUS (le patronat) + UN TRAITRE (une organisation syndicale de salarié) ».***

La FNIC CGT s'interdit d'accompagner ces charognards dans leurs plans anti-sociaux et leur casse de l'emploi.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex /Tél. 01 84 21 33 00 /http: //www.fnic.cgt.fr /E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Montreuil, le 29/04/2026 LS/NB/04-2026